

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE COLMAR

RECEPISSE DE DEPOT

REGISTRE DU COMMERCE & DES SOCIETES
10, RUE DES AUGUSTINS
CS 50466
68020 COLMAR CEDEX
TEL: 03.89.24.77.45

SOGEX
50 AVENUE D'ALSACE
68027 COLMAR CEDEX

V/REF : MW/VS
N/REF : 76 B 115 / 2014-A-2624

Le Greffier du Tribunal d'Instance DE COLMAR certifie qu'il a reçu le 27/08/2014, les actes suivants :

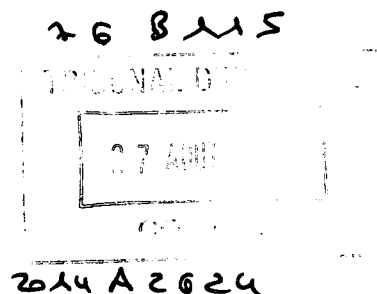
Rapport du commissaire à la transformation en date du 12/08/2014
- Changement de forme juridique - SARL transformée en SAS

Concernant la société

A LA FEUILLE DE VIGNE
Société à responsabilité limitée
11A boulevard du Champ de Mars
68000 Colmar

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2014-A-2624 le 27/08/2014
R.C.S. COLMAR TI 306 843 350 (76 B 115)

Fait à COLMAR le 27/08/2014,
LE GREFFIER



A LA FEUILLE DE VIGNE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 €

11A Boulevard du Champ de Mars

68000 COLMAR

L. CADÉ
S. DONTENVILLE
M. FREY
F. FRITZINGER
F. FURMANN
A. JUNGBLUT
P. LAMBERGER
E. MANTZER
N. SAPIN
G. SIMLER
J. SOHLER
E. SPIEGEL
S. WEBER

BELFORT
COLMAR
DIDENHEIM
ILLKIRCH
MUNSTER
OBERHAUSBERGEN
PARIS
ROSHEIM
SÉLESTAT

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

A LA FEUILLE DE VIGNE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 €

11A Boulevard du Champ de Mars

68000 COLMAR

Rapport du commissaire à la transformation de la société

A LA FEUILLE DE VIGNE SARL

en société par actions simplifiée (SAS)

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, par décision unanime des associés en date du 28 Juillet 2014, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social, et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

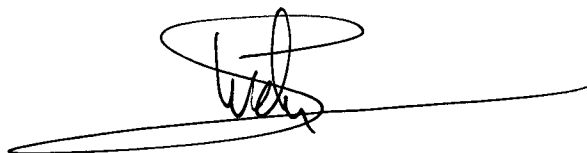
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Colmar, le 12 Août 2014

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' and 'W' followed by a long horizontal stroke.

COFIME AUDIT S.A.S.
Le commissaire à la transformation
Sébastien WEBER